

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014, À  
20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU  
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS :     MM.   Yves Coulombe, maire  
                  Sylvain Delisle, conseiller  
                  Louis Gosselin, conseiller  
                  Julien Milot, conseiller  
                  Serge Pouliot, conseiller  
                  Mme   Debbie Deslauriers, conseillère  
                  Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire électronique tenue le 22 octobre 2014
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et du maire.
7. Rapport du maire sur la situation financière
8. Résolution: Date de la réunion extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2015 et du plan triennal d'immobilisations
9. Résolution: Harmonisation des règlements d'urbanisme et la rédaction des plans d'urbanisme locaux
10. Résolution: Participation financière de la Municipalité à la rénovation de la Chalouperie Godbout
11. Résolution: Autorisation d'émettre un constat d'infraction au propriétaire du matricule 6591\_31\_6540
12. Résolution: Adoption du Plan d'action - Politique familiale
13. Résolution: Modification au contrat accordé à R.C. Gagnon pour la construction de la remise électrique
14. Résolution: Modification de la résolution 619-14 - Demande à la CPTAQ - chemin de contournement - travaux d'assainissement des eaux usées.
15. Résolution: Octroi du contrat pour services intégrés (architecture & ingénierie) pour l'agrandissement de la caserne des pompiers.
16. Résolution: Abrogation du règlement 551-2014
17. Résolution: Autorisation de paiement - décompte progressif no. 1 - Travaux d'égouts - 3 secteurs
18. Comptes à payer
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Clôture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 627-14**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 628-14**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 6 OCTOBRE 2014**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **6 octobre 2014**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
NO : 629-14**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ÉLECTRONIQUE TENU LE 22 OCTOBRE 2014**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le **22 octobre 2014** par voie électronique tel que rédigé.

**5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois d'octobre 2014 : 13  
Coût des travaux 207 000 \$

**6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**7. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

La firme Mallette a vérifié et approuvé les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2013. Le résultat net de cet exercice était de 196 093 \$. Ce qui portait le surplus accumulé non affecté pour l'administration municipale à 617 721 \$.

Depuis 2007, les états financiers sont consolidés avec les organismes contrôlés, le Parc maritime dans notre cas, ce qui porte le surplus accumulé consolidé à 605 533 \$, soit -12 168 \$ pour la Corporation du parc maritime.

**Analyse de l'année 2014**

Après avoir pris connaissance des résultats au 31 octobre 2014 et anticipé les revenus et dépenses pour les mois de novembre et décembre 2014, j'arrive à la conclusion suivante :

	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
ADMINISTRATION MUNICIPALE	1 566 847 \$	1 044 353 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	120 000 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE & INCENDIE	13 102 \$	401 713 \$
LOISIRS	10 443 \$	156 004 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 710 392 \$</b>	<b>1 602 070 \$</b>
RUE DES SORCIERS	5 500 \$	5 549 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT (TECQ , INGÉNIERIE)	83 140 \$	181 573 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 799 032 \$</b>	<b>1 789 573 \$</b>

Nous prévoyons un excédent des revenus sur les dépenses de 9 459 \$.

Les dépenses extraordinaires suivantes ont été réalisées par une appropriation du surplus non affecté:

Terrain, servitude	108 997 \$
Avant-projet enfouissement	129 520 \$
pour un surplus accumulé à la fin de l'année de	<b>390 663 \$.</b>

#### Les points marquants dans les résultats anticipés

<b>PAR RAPPORT AU BUDGET</b>					
<b>REVENUS</b>		<b>DÉPENSES</b>		<b>IMPRÉVUS</b>	
		Élections	- 9 500 \$		
Taxes	+18 000 \$	Comptable	+ 7 500 \$		
Droits de mutation	+28 000 \$	Photocopieur	+ 2 000 \$		
Revenus loisirs	+8 000 \$	Fonds de contingence	- 5 000 \$		
Pompiers service incendie	+8 000 \$	Alarmes	- 10 000 \$		
Compensation roulottes	+ 3600 \$	Garage municipal	+ 4 000 \$		
		Camp Saint-François	- 4 500 \$		
		Ponton Parc maritime	+ 4 000 \$		

#### Report des contrats de plus de 25 000 \$

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DÉTAILS</b>	<b>MONTANT</b>
Camp St-François	Camp de jour pour enfants de St-Laurent	30 385 \$
Denis Thivierge - Maraîcher Inc	Déneigement - Contrat 2014-2014 25 007.05 \$ - Patinoire 293.19\$ - Glissage 171.03\$	25 471 \$
SNC Lavalin	Assainissement des eaux usées	191 170 \$
Méto excavation	Côte Leclerc, ch. du Quai, ch. de la Chalouperie (TECQ 2010-2013)	356 037 \$
Picard & Picard Inc	Arpentage - divers projets - PIQM - Orthoimage 3 276.79 \$ - PIQM - Achat terrain 574.88\$	29 517 \$

	- PIQM - Plan d'emprise 16 096.50\$ - Dos. c. 6190_60_4051 1 638.39\$ - TECQ - 3 secteurs 6013.09\$ - Dos. c. 6190_60_4051 948.54\$ - Piquetage - caserne 968.67\$ - PIQM - Ch. contournem. 1 210.69\$	
Lumen	Conversion au DEL - éclairage de rues	27 403 \$

**Dettes à long terme \$ 278 027 \$**

Réalisations 2014	Orientations 2015
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparations des pontons au Parc Maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'action pour la politique familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toiture local 1430</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat terrain pour les étangs aérés et la voie de contournement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandissement de la caserne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de collecte des eaux usées dans les 3 secteurs <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Côte Leclerc</li> <li>○ Parc Maritime</li> <li>○ Chemin du quai</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat unité de service pour le Service de sécurité incendie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande CPTAQ pour la voie de contournement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneaux d'interprétation sur le quai et le stationnement de l'Église</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours Vitalité - Parc Maritime</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement Firme d'architecte pour l'agrandissement de la caserne</li> <li>• Aménagement de la nouvelle Mairie et déménagement.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des plans et devis pour les travaux de collecte et de traitement des eaux usées et la réfection de la route 368</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude d'avant-projet pour l'enfouissement des fils</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bornes électriques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conversion de l'éclairage de rues au DEL</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise électrique au chalet des Loisirs</li> </ul>	

SALAIRES	2013	2014
Maire	9 992,87 \$	10 192,73 \$
Conseillers	3 997,64 \$	4 077,59 \$

Le maire et les conseillers ont droit à une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.

**RÉSOLUTION  
NO : 630-14**

**8. RÉSOLUTION: DATE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de fixer la date de la réunion extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2015 et du plan triennal d'immobilisations au **15 décembre 2014**.

**RÉSOLUTION  
NO : 631-14**

**9. RÉSOLUTION: HARMONISATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET LA RÉDACTION DES PLANS D'URBANISME LOCAUX**

**ATTENDU QUE** six réglementations d'urbanisme distinctes s'appliquent dans chacune des municipalités constituant le territoire de l'Île d'Orléans ;

**ATTENDU** la disparité des normes d'un règlement à l'autre ;

**ATTENDU** certaines caractéristiques propres à chaque municipalité, déjà bien connues et documentées, et qu'il y aurait lieu de maintenir ;

**ATTENDU** la révision actuelle du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans ;

**ATTENDU QUE** suivant cette révision, une refonte des plans et règlements d'urbanisme de chacune des municipalités de l'île devra être effectuée ;

**ATTENDU** l'opportunité, la pertinence et la volonté politique des élus de procéder à une harmonisation des règlements municipaux ;

**ATTENDU QUE** les caractéristiques propres à chacune des municipalités se retrouveront à la suite des règlements harmonisés ;

**ATTENDU QUE** tout au long du processus d'harmonisation, des projets de refonte des règlements seront présentés aux élus pour approbation ;

**ATTENDU QUE** l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme facilitera son application et une meilleure compréhension ainsi qu'un traitement plus équitable envers les citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de mandater le Service de l'urbanisme de la MRC de l'île d'Orléans pour procéder à l'harmonisation des règlements d'urbanisme et la rédaction des plans d'urbanisme locaux.

**RÉSOLUTION  
NO : 632-14**

**10. RÉSOLUTION: PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉNOVATION DE LA CHALOUPERIE GODBOUT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déjà donné son accord à la Corporation du

Parc Maritime afin de faire effectuer un diagnostic de son état par la firme Patri-Arch;

**ATTENDU QU'il** a été établi que la Chalouperie Godbout nécessite des travaux majeurs de réfection qui se chiffraient à 66 000 \$ approximativement;

**ATTENDU QUE** la Corporation du Parc Maritime a reçu la confirmation que le Ministère de la Culture subventionnera 90 % du coût des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité confirme sa participation financière à 10 % du coût des travaux pour la rénovation de la Chalouperie Godbout jusqu'à un maximum de 8 000 \$.

**RÉSOLUTION  
NO : 633-14**

**11. RÉSOLUTION: AUTORISATION D'ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION AU PROPRIÉTAIRE DU MATRICULE 6591 31 6540**

**ATTENDU QUE** deux avis d'infraction ont déjà été émis au propriétaire;

**ATTENDU QUE** les délais accordés ont désormais écoulés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre des constats d'infraction **hebdomadairement** au propriétaire du matricule selon les tarifs établis dans le règlement de zonage numéro **540-2012** jusqu'au maximum permis ou jusqu'à ce que le propriétaire ait obtempéré.

**RÉSOLUTION  
NO : 634-14**

**12. RÉSOLUTION: ADOPTION DU PLAN D'ACTION - POLITIQUE FAMILIALE**

**ATTENDU** la présentation qui a été faite par le comité de la Politique familiale le 29 septembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action menant vers la Politique familiale de la Municipalité tel que présenté et modifié par la coordonnatrice madame Mélanie Germain.

**RÉSOLUTION  
NO : 635-14**

**13. RÉSOLUTION: MODIFICATION AU CONTRAT ACCORDÉ À R.C. GAGNON POUR LA CONSTRUCTION DE LA REMISE ÉLECTRIQUE**

**ATTENDU** la recommandation de R.C. Gagnon inc. entrepreneur général d'ancrer la dalle de béton du nouveau bâtiment au chalet des loisirs existant,

**ATTENDU** la recommandation d'isoler la remise et d'y ajouter une plinthe électrique,

**ATTENDU** que ces éléments ne se retrouvaient pas dans les plans initiaux,

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de modifier le contrat accordé par la résolution 626-14 à R.C. Gagnon inc. d'une valeur de 1 494,68 \$ taxes incluses afin d'ancrer la dalle de béton ainsi que d'isoler et de chauffer la remise électrique.

**RÉSOLUTION  
NO : 636-14**

**14. RÉSOLUTION: MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 619-14 -  
DEMANDE À LA CPTAQ - CHEMIN DE CONTOURNEMENT - TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité effectuera des travaux sur la route 368 pour l'installation de conduites pour la collecte des eaux usées sur une distance d'environ 2,5 kilomètres au cœur de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports effectuera la réfection totale de la route 368 au même moment;

**ATTENDU QUE** les ingénieurs du Ministère des Transports ainsi que la firme SNC Lavalin ont conclu lors d'une réunion de coordination qu'il serait impossible de maintenir la circulation, même en alternance, pendant les travaux, car l'emprise de la route est étroite;

**ATTENDU QUE** la route 368 est le seul accès au noyau villageois et que le passage par les municipalités voisines prolongerait le trajet de plusieurs dizaines de kilomètres;

**ATTENDU QUE** seule une voie de contournement parallèle au chemin Royal permettrait une circulation pour les résidents et les agriculteurs;

**ATTENDU QUE** les services de sécurité incendie ne pourront respecter les délais imposés par le schéma de couverture de risques d'incendie;

**ATTENDU QUE** le seul trajet potentiel est en zone agricole;

**ATTENDU QUE** le tracé passerait principalement par des chemins de ferme existants, des pâturages à faible potentiel agricole, des parcelles incultes ou des bouts de champs;

**ATTENDU QUE** des représentants de la Municipalité ont rencontré les propriétaires et les exploitants agricoles en mars dernier afin de tracer la voie ayant le moins d'impact possible sur leurs cultures et leurs opérations ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite utiliser temporairement à des fins autres que l'agriculture (servitude temporaire pour un chemin de contournement) une partie des lots 184-10 jusqu'au lot 61 situés en zone agricole sur une distance d'environ 3,8 kilomètres, ledit chemin de contournement étant montré par l'ortho-image par la firme Picard & Picard, dossier M 5566, minute 8232,

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité dépose à la Commission du territoire agricole une demande d'autorisation pour permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une partie des lots 184-10 jusqu'au lot 61 situés en zone agricole, sur une distance d'environ 3,8 kilomètres incluant les côtes, à titre de servitude temporaire pour réaliser un chemin de contournement pendant l'exécution des travaux sur le chemin Royal, à charge par la Municipalité de remettre les lieux dans un état équivalent ou supérieur à leur état d'origine;

le tout tel que montré au plan préparé par Michel Picard, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 2014, dossier M 5566, minute 8232,

**QUE**, le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et constitue la recommandation de la Municipalité relativement à la non-disponibilité

d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande, ainsi qu'à l'égard des critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*.

**RÉSOLUTION  
NO : 637-14**

**15. RÉSOLUTION: OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES INTÉGRÉS (ARCHITECTURE & INGÉNIERIE) POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS.**

*M. Julien Milot se retire de la salle, étant directeur d'Ambioner, un sous-traitant qui sera mandaté par la firme d'architecture.*

**ATTENDU QUE** trois appels d'offres sur invitation ont été envoyés;

**ATTENDU QUE** les trois soumissions reçues étaient conformes;

**ATTENDU QUE** le Conseil retient les services du plus bas soumissionnaire;

	<b>MONTANT</b>
	<b>AV. TAXES</b>
Tergos Architecture	51 618.00 \$
STGM Architectes	50 300.00 \$
<b>ABCP Architectes</b>	<b>42 200.00 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE** il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à ABCP Architectes pour la somme de 42 200 \$ avant taxes; les fonds provenant des surplus non-affectés de la Municipalité.

*M. Julien Milot réintègre sa place.*

**RÉSOLUTION  
NO : 638-14**

**16. RÉSOLUTION: ABROGATION DU RÈGLEMENT 551-2014**

**ATTENDU** le résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 31 juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'abroger le règlement 551-2014 intitulé: *Règlement numéro 551-2014 décrétant des travaux d'enfouissement des réseaux câblés sur une distance de 945 mètres entre les numéros civiques 1426 et 1704 du chemin Royal et un emprunt de 2 720 000 \$.*

**RÉSOLUTION  
NO : 639-14**

**17. RÉSOLUTION: AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 - TRAVAUX D'ÉGOUTS - 3 SECTEURS**

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la recommandation de Mssrs. Marcel Boulanger et Roger Fournier, représentants de SNC Lavalin, de payer la facture du décompte progressif numéro 1 pour le projet 'Travaux d'égout



domestique sur les chemins du Quai, de la Chalouperie et de la côte Leclerc" au montant de **191 069,29 \$** incluant les taxes.

**RÉSOLUTION  
NO : 640-14**

**18. RÉSOLUTION: DEMANDE À LA FABRIQUE DE LA SAINTE-TRINITÉ POUR LA CONSTRUCTION DE STATION DE POMPAGE**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Fabrique de la Sainte-Trinité-d'Orléans afin d'obtenir son accord dans le but de construire et d'opérer une station de pompage dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées sur le terrain de la Fabrique. Cette station serait située sur le lot 144-1 occupé par le terrain des loisirs à l'ouest du terrain de tennis.

**19. AVIS DE MOTION: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.2 DESCRIPTION DES GROUPES D'USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseiller **Julien Milot** donne avis que l'article 2.2 (Description des groupes d'usages du règlement de zonage) sera modifié lors d'une prochaine séance du conseil.

**RÉSOLUTION  
NO : 641-14**

**20. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **80 530, 17\$** pour le mois d'octobre 2014 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **641-14**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

**21. CORRESPONDANCE**

Il n'y a eu aucune correspondance.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION  
NO : 642-14**

**23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 8h50.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
YVES COULOMBE  
MAIRE

PROJET